



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 18230

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle à nouveau l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports que sur l'insuffisance du *numerus clausus* d'étudiants réunionnais admis à poursuivre leurs études de médecine après leur première année d'études et sur les conséquences fâcheuses que comporte cette injustice pour ces étudiants et pour la santé des Réunionnais. Elle avait déjà évoqué cette question dans sa question écrite n° 5949 du 2 octobre 2007. Peu après, son ministère faisait part de son intention de faire passer ce *numerus clausus* de 32 à 54 places. C'est donc avec une grande surprise que les Réunionnais ont appris, le 17 janvier 2008, que le *numerus clausus* passerait seulement de 32 à 44 étudiants. La Réunion se trouve ainsi encore largement pénalisée. Son indice d'admission reste le plus faible de France. La proportion d'étudiants en médecine admis à passer en deuxième année est de un pour 18 181 habitants alors qu'elle est de un pour 8 873 en France métropolitaine. Les associations concernées, mais aussi l'union régionale des médecins libéraux, la fédération des conseils de parents d'élèves, l'université de la Réunion et celle de Bordeaux sont d'accord pour penser qu'il ne convient pas de descendre sous le seuil de 54 étudiants admis en seconde année. L'argument selon lequel le chiffre de 44 étudiants aurait été fixé par l'université de Bordeaux du fait de la saturation de ses capacités de formation est réfuté par le directeur du département de formation de santé dans les DOM. Lors de sa visite à la Réunion d'octobre dernier, le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer avait même exprimé à plusieurs reprises sa volonté de doubler ce *numerus clausus*. Les conséquences de cette injustice sur la santé des Réunionnais, décrites dans sa précédente question écrite, demeurent donc. On recense un praticien pour 413 habitants à la Réunion contre un pour 304 en France métropolitaine. Cela signifie qu'un médecin réunionnais prend en charge, en moyenne, 109 patients de plus qu'un médecin métropolitain. Ainsi s'expliquent les très longs délais - plus de trois mois - pour les rendez-vous chez les spécialistes et les interminables attentes, souvent de trois à quatre heures, chez les généralistes. Elle demande au Gouvernement de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour que les promesses faites soient tenues et que soient levées les difficultés injustement imposées à la Réunion dans le domaine capital de la santé.

Texte de la réponse

L'augmentation du *numerus clausus* dans une région doit tenir compte, outre les besoins de la population, des capacités de formation des UFR médicales correspondantes. En l'occurrence, tous les étudiants des DOM-TOM sont pris en charge par le centre hospitalier universitaire de Bordeaux. Cette situation est liée aux conventions que l'UFR de Bordeaux a établies « en exclusivité » lors de l'ouverture des filières de PCEM1 avec les DOM-TOM. Or, selon les autorités hospitalo-universitaires de ce CHU, entendues en septembre 2007, les capacités de formation de ce site sont actuellement saturées. Lors de la réunion de concertation pour la révision des effectifs hospitalo-universitaires entre les responsables de Bordeaux et les conseillers des deux ministères de tutelle en septembre, il a été préconisé de répartir cette charge de formation sur plusieurs UFR. Cette nouvelle répartition, avec les modalités pratique d'application, devrait être proposée dans les prochains mois pour entrer en application pour l'année universitaire 2008-2009. Dans ces conditions, il a paru plus sûr, pour la qualité de formation, d'augmenter de façon progressive le *numerus clausus* en fonction du nombre d'UFR qui accueilleront

ces étudiants supplémentaires. Ainsi, il pourrait être envisagé pour 2008 de proposer 12 places supplémentaires en deuxième année du premier cycle et porter le numerus clausus à 44 postes. Dans la mesure où la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche envisagent d'augmenter progressivement le numerus clausus des étudiants en médecine de 7 100 aujourd'hui à 8 000, la Réunion pourra bénéficier d'une élévation progressive de son numerus clausus sur les quatre années à venir. Par ailleurs, en ce qui concerne l'installation des jeunes médecins et l'évolution de la démographie médicale à la Réunion, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative précise qu'entre 2000 et 2006 le nombre de généralistes est passé de 809 à 941 et celui des spécialistes de 618 à 840. Le nombre de médecins à La Réunion a donc augmenté de 20 % en cinq ans. A titre de comparaison, le taux d'accroissement annuel du nombre global de médecins a été de 3,8 % à la Réunion contre 1,6 % en métropole.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18230

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1765

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3511